

A.5 ATTESTATION POUR MODIFICATION DE PUISSANCE CHAUFFAGE SUR CHAUDIÈRE AU GAZ NATUREL.

COORDONNÉES DE L'INSTALLATION

Commune : N° de parcelle/ECA :

Adresse de l'installation :

Nom/prénom du propriétaire :

APPAREIL

Marque de la chaudière :

Type :

Charge maximale chaudière (en kW) (Q) :

Charge chauffage diminuée à (en kW) (Q)
servira de base à la facturation :

Charge chauffage augmentée à (en kW) (Q.)
servira de base à la facturation :

Remarques :

COORDONNÉES DE L'ENTREPRISE MANDATÉE POUR MODIFIER LA PUISSANCE

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Nom/prénom du technicien en chauffage :

INFORMATIONS IMPORTANTES

Toute modification de la puissance doit être communiquée à VOé chaleur SA dans un délai de 10 jours par le technicien en chauffage lui-même au moyen de la présente.

Par sa signature, le technicien en chauffage s'engage ainsi que sa société sur la véracité des données transmises. En cas de fraude constatée lors d'un contrôle ponctuel, les torts incomberont à la société mandatée pour ce travail ainsi qu'au propriétaire s'il devait être au courant du cas litigieux.

DATE ET SIGNATURES

Date : Signature du propriétaire :

Date : Signature du technicien :

Date : Visa VOé chaleur SA :